

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Présents..... 12

Votants..... 15

Procurations..... 3

Date de la convocation : 11 09 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 15 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

**PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude.**PROCURATIONS** : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Madame DELEU Françoise, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**SEANCE N° 9****DELIBERATION N° 7****BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2023****DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau,

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023 :

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll		3 200.00 €		
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>3 200.00 €</b>		
R 701241 : Redev pollution domestique				3 200.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>				<b>3 200.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>3 200.00 €</b>		<b>3 200.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 200.00 €</b>		<b>3 200.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

Le maire  
Claude VIDAL  
*Acte dématérialisé*
**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ...22 SEP. 2023....
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ...25 SEP. 2023....

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>